

DEMANTELEMENT DE LA LOI EVIN : HONTE AU DENI DE SANTE PUBLIQUE !!

Sans cesse, les alcooliers et leurs lobbys harcèlent de coups de butoir la loi Evin qui encadre la publicité sur l'alcool. Encore une fois, lors de la présentation du rapport de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, ils ont usé de leur pouvoir auprès de députés sous influence pour détruire ce qui restait de la loi.

Par des magouilles, en remplaçant des parlementaires opposés au démantèlement par des députées, vigneronne pour l'une (c'est du conflit d'intérêts!!!) et toutes les deux de régions viticoles, qui ont voté en lieu et place de leurs collègues de la commission des affaires sociales.

Au nom d'intérêts locaux et électoralistes, ils balayent du revers de la main les **49000 morts annuels** victimes de l'addiction alcoolique et feignent **d'ignorer le coût social abyssal de l'alcoolisme dont la résolution** comblerait pourtant le trou de la Sécurité Sociale. Jusqu'à quand laissera-t-on filer le coût social de l'alcoolisme de 120 milliards d'€uros ?

Honte à eux et à leurs collègues silencieux !

Pourtant cette loi ne mettait pas en danger les viticulteurs contrairement à ce que répandent les lobbys alcooliers qui ont infiltré la représentation nationale (1/3 des parlementaires appartiennent à des groupes de défense/promotion des vins, de l'alcool ou du bon goût qui sont tous des cache-sexes des lobbyistes).

Claude Evin, le père de la loi, a confirmé que, sous son apparence technique, l'amendement libère la possibilité de faire de la publicité pour l'alcool « et ce, quasiment sans limite ». Pourtant, la loi Evin autorisait déjà la publicité sur beaucoup de supports.

Mais les alcooliers, car ce sont eux qui sont derrière les viticulteurs qu'ils manipulent en entretenant leur peur, veulent encore plus de moyens, notamment pour cibler les jeunes, et sponsoriser le sport ou les activités qui les concernent.

En termes de budgets publicitaires, ce sont les grands groupes alcooliers qui disposent d'importants moyens. Pas les viticulteurs. Dans les faits, les appellations viticoles françaises ne seront pas les vrais bénéficiaires de cette **forfaiture de la représentation nationale**.

Puisque le clientélisme électoraliste semble supplanter le devoir de santé qui aurait dû habiter la représentation nationale, nous rappelons à nos élus que les 500 000 alcoololo-dépendants et les 3 à 5 millions de buveurs excessifs, sont eux aussi, ainsi que leur entourage, des électeurs.

Notre Mouvement leur demande de prendre en considération, lors des prochains scrutins, l'attitude de ces parlementaires indignes de leur devoir de défense de la santé publique qui ont démantelé la loi Evin.

Félix LE MOAN, Président : 06 84 51 15 20

Alain HAMARD, Administrateur chargé de la communication: 06 75 85 31 39

Alain CALLÈS, Délégué national : 06 08 64 19 21